

Bilan d'activité 2017

Le mot de la présidente

Dominique Bonmati

A lors que la fin de l'année 2016 laissait poindre quelque inquiétude quant aux grands équilibres de la juridiction, celle de l'année 2017 apparaît plus empreinte d'optimisme. À effectifs de magistrats et de greffe constants depuis près de dix ans, mais grâce à leur engagement fort et résolu, le tribunal a franchi pour la première fois, le cap des 9 000 décisions rendues (près de 9 300), ramené son taux de couverture à près de 99 %, et retrouvé un délai moyen de jugement inférieur à deux ans.

La possibilité d'instituer, en 2018, une 9^e formation collégiale de jugement lui permettra d'achever de remplir ses objectifs : maintenir l'équilibre quantitatif entrées/sorties, ramener progressivement le stock des affaires de plus de deux ans à moins de 5 % et le délai moyen de jugement des contentieux d'urbanisme à moins d'un an, tout en faisant face au volumineux contentieux social et à celui de la police des étrangers.

Le souhait de rendre des décisions plus lisibles et accessibles en généralisant, au cours de l'année 2018, la rédaction en style direct, la poursuite de la sensibilisation des justiciables aux bienfaits des modes amiables de règlement des différends, notamment celui de la médiation : ce sont là de nombreux autres chantiers à explorer avant que la juridiction n'affronte le défi de sa propre relocalisation vers le nouveau quartier de la Joliette, à l'horizon 2021.

9 383

affaires enregistrées,
une baisse de 1,4%
par rapport à 2016

9 265

affaires jugées,
une hausse de 12,5%
par rapport à 2016

11 m 25 j

est le délai prévisible
moyen de jugement,
une hausse de 38,1%
de 2007 à 2017



- 9,7 % Contentieux fiscaux
- 25 % Étrangers
- 13,3 % Fonctionnaires et agents publics
- 17,2 % Contentieux sociaux
- 5,3 % Police
- 7,6 % Environnement, urbanisme et aménagement
- 21,8 % Autres

Nombre d'affaires en données nettes

